

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Brogini, François Lefort, Jean Rossiaud, Pierre Eckert, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Yvan Rochat, Isabelle Pasquier, Marjorie de Chastonay, Alessandra Oriolo, Philippe Poget, Rolin Wavre, Katia Leonelli, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Pierre Bayenet, Frédérique Perler, Adrienne Sordet

Date de dépôt : 12 août 2019

Proposition de motion pour un véritable réseau de voies vertes à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la voie verte reliant Annemasse aux Eaux-Vives remporte un succès incontestable, au-delà de tous les pronostics ;
- que la France voisine multiplie les projets de voies vertes, notamment Annemasse avec des liaisons cyclables en site propre en direction de Saint-Julien, Machilly, Bonne-sur-Menoge et Bonneville, ou encore entre Gex et Ferney ;
- que d'autres villes en Suisse et en Europe planifient de véritables réseaux de voies vertes, notamment Berne, Londres ou Copenhague ;
- que la population suisse acceptait à 73,6% l'arrêté vélo en votation populaire le 23 septembre 2018 ;
- que la population genevoise acceptait à 67,81% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en votation populaire le 5 juin 2016, donnant la priorité à la mobilité douce dans les zones 1 et 2 ;
- que le nombre de cyclistes augmente chaque année ;
- que l'Office fédéral du développement territorial estime l'utilité sanitaire du vélo à plus d'un milliard de francs par année ;

- le plan d'action Mobilité douce, dont la version 2019-2022 est imminente ;
- le document directeur Mobilités 2030, qui précise que « le développement de la marche à pied et du vélo constitue un enjeu de première importance dans les centres et en périphérie » ;
- la nécessité d'améliorer la qualité de l'air, en particulier sur les routes avec des charges de trafic importantes, pour respecter les valeurs limites de polluants fixées par la Confédération ;
- l'urgence climatique, exprimée notamment par de nombreuses manifestations citoyennes,

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser six voies vertes, reliant le centre-ville de Genève à Onex-Bernex, Vernier-Meyrin, Bellevue-Versoix, Grand-Saconnex-aéroport, Carouge-Plan-les-Ouates et Collonges-Bellerive, intégrant le principe d'un parcours cyclable direct, bidirectionnel, en site propre et bien séparé du trafic ;
- à fixer un calendrier avec un délai de réalisation à 2022 ;
- à poursuivre la réalisation d'autres voies vertes et de liaisons tangentielles, pour compléter le réseau, d'ici à 2030.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Pas l'ombre d'un doute, la voie verte reliant Annemasse aux Eaux-Vives est un franc succès, au-delà même de tous les pronostics. Longue de 5 kilomètres de part et d'autre de la frontière, la nouvelle voie verte attire de nombreuses et nombreux cyclistes, créant de ce fait un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité douce. La voie verte fait la une de nombreux médias et le site de l'Etat défend son rôle prépondérant dans la promotion de la mobilité douce et de l'écologie.

La France voisine est également en train de multiplier les projets de voies vertes, notamment avec des liaisons cyclables en site propre d'Annemasse en direction de Saint-Julien, Machilly, Bonne-sur-Menoge, Bonneville, ou encore entre Gex et Ferney. D'autres villes en Suisse ou ailleurs en Europe planifient aussi de véritables réseaux de voies vertes, notamment Berne, Londres ou Copenhague.

A Genève, si aujourd'hui « notre » unique voie verte est un succès, elle ne répond qu'en partie à la demande. La réponse en infrastructures vélo, en particulier en voies vertes, reste lacunaire. En effet, si le principe de relier les agglomérations du canton entre elles par des aménagements cyclables sûrs semble une évidence, il manque encore de nombreux parcours sécurisés pour que le réseau soit finalisé.

A plusieurs reprises, la population, genevoise et suisse, a affirmé son soutien à la mobilité douce et en particulier au vélo. Elle votait à 73,6% pour l'arrêté fédéral vélo en votation populaire le 23 septembre 2018 et acceptait à 67,81% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée à Genève, en votation populaire le 5 juin 2016, donnant la priorité à la mobilité douce dans les centres urbains.

La part modale des déplacements à vélo se situe à 5% à Genève. A Bâle, le pourcentage monte à 10% tandis qu'à Strasbourg il est à 15% ; à Copenhague, il atteint 35% avec la volonté politique affichée d'atteindre 50% d'ici à 2030. L'absence d'aménagements sécurisés est le principal frein à l'utilisation du vélo. Notre marge de progression est grande et même si le nombre de cyclistes augmente chaque année, **il s'agit aujourd'hui de promouvoir activement le vélo et d'accompagner davantage cette progression.**

Rappelons ici les quelques avantages du vélo :

- **le vélo est un des moyens de transport les plus efficaces pour un déplacement sur une distance de 3 à 5 kilomètres**, sachant que 30% des déplacements motorisés font moins de 3 km ;
- **le vélo est un moyen de transport individuel par excellence qui permet de réaliser le principe de « porte à porte »** sans problème de stationnement ;
- **le vélo est excellent pour la santé**, il baisse la tension artérielle et réduit les risques d'infarctus. L'Office fédéral du développement territorial estime d'ailleurs son utilité sanitaire à plus d'un milliard de francs par année ;
- **le vélo ménage l'environnement**. Le trafic motorisé est la source la plus importante d'émissions de CO₂. Selon l'OFEV, 66% des émissions de CO₂ sont imputables au trafic individuel motorisé. Rouler à vélo contribue de manière efficace et durable à diminuer la pollution de l'air et le bruit ;
- **se déplacer à vélo décharge les routes et les transports publics, en particulier aux heures de pointe** et aménage l'espace public pour un usage diversifié.

La présente motion demande par conséquent **de créer un réseau de voies vertes, en commençant par la création rapide de six voies vertes :**

1. **Eaux-Vives – Collonge Bellerive, le long du lac**
2. **Plainpalais – Carouge – Plan-les-Ouates, le long d'avenues**
3. **Jonction – Onex-Bernex-Est, le long du Rhône**
4. **Saint-Jean – Vernier-Meyrin, le long des voies CFF**
5. **Grottes – Grand-Saconnex – aéroport, le long des parcs**
6. **Pâquis – Bellevue-Versoix, le long des voies CFF**

La carte annexée à la motion présente plus en détail les six tracés cyclables proposés.

La réalisation de ces six voies vertes devra intégrer le principe d'un parcours cyclable direct, bidirectionnel, en site propre et bien séparé du trafic, dans un délai de trois ans. Le réseau devra ensuite être complété jusqu'en 2030 de manière à disposer d'un réseau de voies vertes et de liaisons tangentielles sur l'ensemble du canton.

Augmentons l'attractivité du vélo en densifiant et en sécurisant le réseau cyclable, pour que le vélo devienne une vraie alternative au trafic individuel motorisé. Accepter cette motion, Mesdames les députées et Messieurs les députés, c'est faire un pas dans cette direction.

